

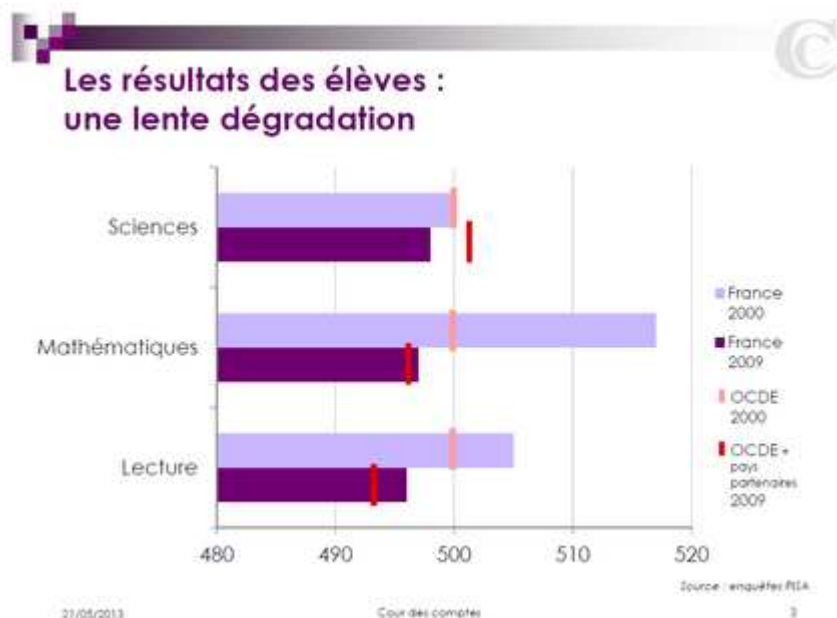
La Cour des comptes donne le ton, d'entrée. «*Gérer les enseignants autrement*», voilà l'intitulé de son [dernier rapport publié ce mercredi](#), qui promet de vives réactions. Dès le démarrage, le diagnostic est un peu abrupt : «*L'éducation nationale ne souffre pas d'un manque de moyens ou d'un nombre trop faible d'enseignants, mais d'une utilisation défaillante des moyens existants.*»

L'éducation nationale, rappelle la Cour, c'est 12 millions d'élèves de la maternelle au lycée. C'est aussi 837 000 enseignants, soit près de la moitié des agents publics employés par l'Etat. En rémunération, cela représente 17% du budget de l'Etat – 49 milliards d'euros ont été versés en 2011. Les décisions concernant la gestion des profs représentent donc, indique le rapport, un «*enjeu d'efficacité de la dépense publique*».

Pour leur enquête, les magistrats de la Cour des comptes ont ausculté cinq académies, regroupant le quart des enseignants : Bordeaux, Lille, Limoges, Nantes et Versailles. Les fiches de paies et le suivi du temps de travail ont été épluchés, pour les enseignants du public comme du privé sous contrat. Voici les principales conclusions.

Le niveau des élèves décevant par rapport à l'effort financier consenti

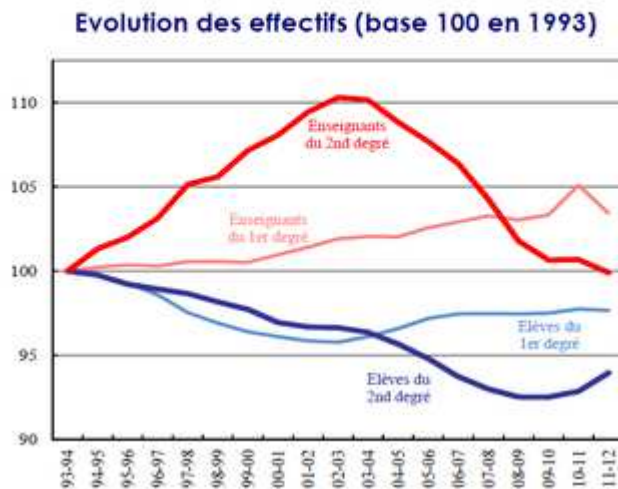
Ce n'est pas un scoop, la Cour ne fait que reprendre ce qu'elle a déjà pointé du doigt en octobre dernier. Le système éducatif français est [très inégalitaire](#). Selon la [dernière enquête Pisa](#) de l'Organisation pour la coopération et le développement en Europe (OCDE), la France est ainsi «*l'un des pays où l'écart de résultats entre les élèves de statuts sociaux favorisés et défavorisés est le plus important*». La France est au 18^e rang sur 34 pays membres de l'OCDE pour la performance de ses élèves.



Entre 2000 et 2009, la part des élèves les plus faibles s'est accrue de 26% en lecture et de 37% en mathématiques. Et pendant que les résultats de la France se dégradent, pointent les magistrats, le budget de l'éducation nationale a augmenté chaque année. L'effort financier consenti par notre pays se situe à un niveau comparable, voire supérieur à celui des pays qui assurent mieux la réussite de leurs élèves, conclut en substance le rapport.

L'évolution du nombre d'enseignants déconnectée de celle des élèves

Le nombre d'enseignants : une évolution déconnectée de celle des élèves



Le graphique est explicite : les effectifs de profs ne sont en rien liés aux variations démographiques du nombre d'élèves. C'est en réalité le volume d'heures de cours (évaluées en fonction du programme) qui guide le nombre de recrutements.

Le boulot de prof n'est pas suffisamment reconnu dans sa globalité

Aujourd'hui, dit la Cour, pour des raisons historiques, le temps de service des enseignants n'est centré que sur les seules heures de cours. 15 heures pour les profs agrégés, 18 heures pour les certifiés. Le temps passé à travailler, en dehors de ces heures, est *« imparfaitement mesuré et n'est rémunéré que partiellement »*, déplore le rapport. *« Une telle organisation conduit à ne pas valoriser l'implication des enseignants dans le travail en équipe pédagogique, l'accompagnement personnalisé des élèves, les relations avec les parents. »*

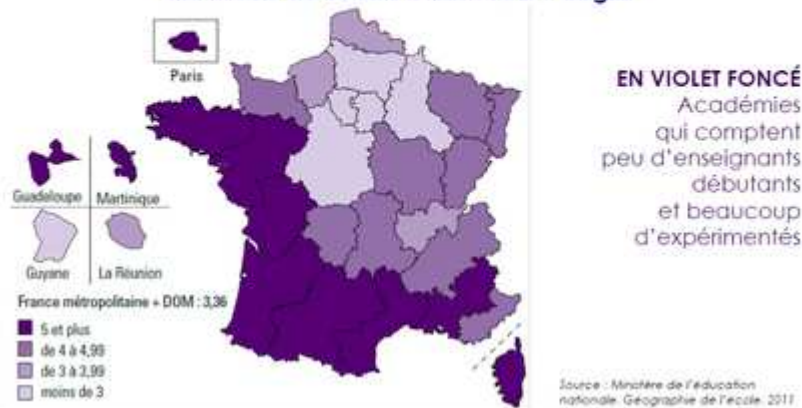
La Cour recommande de prendre exemple sur les Pays-Bas qui définit un nombre d'heures total de travail à l'année (1 689 heures dont 750 d'enseignement maximum), ce qui permettrait par ailleurs plus de souplesse dans l'organisation d'activités.

Des enseignants mal répartis sur le territoire

Là encore, la Cour met le doigt sur une réalité bien connue. Le système qui régit les mouvements d'enseignants repose sur l'application automatique d'un barème de points en fonction de critères tels que l'ancienneté, le rapprochement de conjoint, etc. A aucun moment, les règles d'affectation ne tiennent compte des difficultés particulières du territoire et des besoins des élèves. *« Tous les postes sont considérés comme équivalents et tous les enseignants sont jugés également qualifiés pour les occuper »*, rappelle la Cour.

Des enseignants expérimentés plus nombreux dans les académies attractives

Ratio « Enseignants de 50 ans et plus » / « Enseignants de moins de 30 ans » dans le 2nd degré

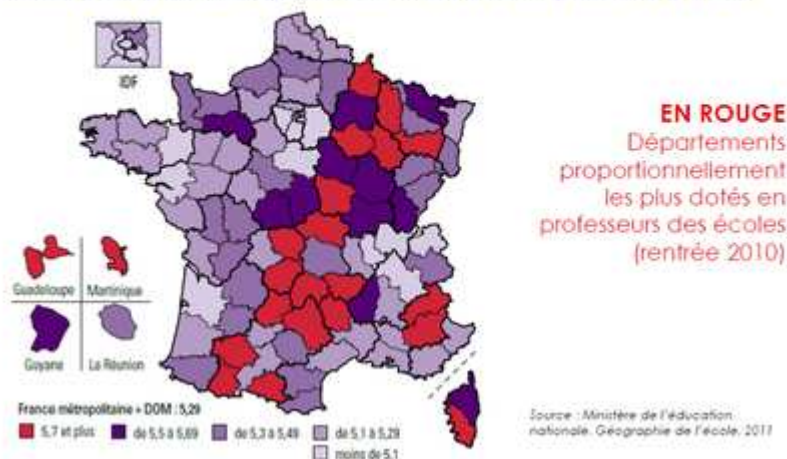


Comme le montre la carte ci-dessus, les profs expérimentés se retrouvent majoritairement dans le sud et la façade atlantique, sans lien avec les besoins des élèves... Les nouveaux profs se retrouvent, pour les deux tiers d'entre eux, sur des postes de remplacement ou dans des établissements difficiles.

Autre problème que pointe la Cour : les zones rurales se retrouvent avec plus de profs proportionnellement que les grandes villes. Il n'y a pas de corrélation sur le terrain entre les difficultés constatées et les moyens alloués. Ainsi, l'académie de Créteil, qui concentre le plus de difficultés scolaires en France, reçoit moins de moyens par élève qu'une académie rurale comme Clermont.

L'allocation des moyens en enseignants : un traitement plus favorable des zones rurales

Nombre de postes de professeurs des écoles pour 100 élèves



Pour y remédier, la Cour propose de revaloriser les postes difficiles, y compris sur le plan de la rémunération pour attirer des enseignants... Qui seraient recrutés par le chef d'établissement sur profil.

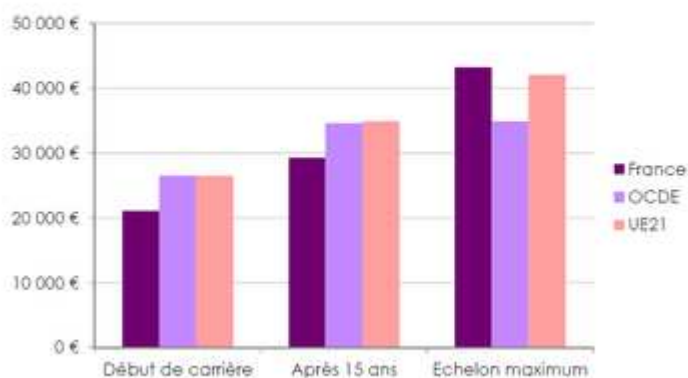
Autre préconisation : recruter les profs du secondaire (pour les matières principales) dans le cadre de concours régionaux organisés par académie, comme cela se fait pour les enseignants du primaire.

Mieux rémunérer les profs... En faisant des économies ailleurs

La rémunération nette des enseignants est de 30 100 euros par an en moyenne. C'est bien moins que leurs homologues européens, 30 % de moins que la moyenne européenne dans le primaire, et 10 % de moins pour ceux exerçant au collège.

Des rémunérations moindres que dans la moyenne de l'OCDE, sauf en fin de carrière

Rémunération annuelle brute des enseignants du 1^{er} degré



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2011

Par ailleurs, pointe le rapport, «*la prise en compte du mérite dans la rémunération des enseignants est particulièrement faible pour des cadres de la fonction publique. L'avancement selon des barèmes privilégiant l'ancienneté demeure dominant.*»

La Cour est pour une revalorisation des rémunérations... mais estime que seule une politique de réduction des effectifs est à même de fournir des marges de manœuvre salariale. Pour faire des économies, les magistrats préconisent d'instaurer la bivalence des profs au collège, c'est-à-dire qu'ils soient en mesure de dispenser deux disciplines au lieu d'une, comme cela se fait en Allemagne.

Deuxième piste : «*rationaliser le coût de la scolarité au lycée*». Un lycéen français coûte 31% plus cher que la moyenne des pays de l'OCDE, notamment car il a plus d'heures de cours et un (trop) large choix de matières et options. Enfin, la Cour estime que l'annualisation du temps de service des profs permettrait de faire d'importantes économies de postes.